



Syndicat UNSA-SDIS33

à

Monsieur le Directeur Départemental
du SDIS de la Gironde

Bordeaux, le 10 janvier 2019

Affaire suivie par : équipe CAP SPP catégorie C

Objet : mobilité des agents

Pièce jointe : 1

Monsieur le Directeur,

nous souhaitons une nouvelle fois attirer votre attention sur les critères retenus pour la mobilité ou la nomination. Très souvent ressentis comme trop subjectifs, nous vous proposons une grille de cotation des candidats à la mobilité/nomination, comportant des critères remarquables et quantifiables. L'adoption de cet outil permettrait d'établir un classement objectif des candidats.

En effet, notre rôle de représentant du personnel nous amène quotidiennement à rencontrer les agents SPP au sein de leur centre de secours. Nous constatons une réelle dégradation de leur bien-être au travail. Le projet EDEN que vous avez initié illustre bien votre préoccupation sur ce sujet. Le bien-être des agents passe notamment par la reconnaissance et la considération de leur hiérarchie. Il est difficile de les percevoir au travers des critères de mobilité/nomination retenus aujourd'hui. Le système actuel se contente de délivrer des avis (très favorable, favorable ou défavorable), sans s'appuyer sur des éléments objectifs. Les agents éprouvent alors souvent un sentiment d'incompréhension, d'injustice, qui exacerbe leur mal-être au travail et se traduit par une perte de confiance envers leur hiérarchie.

La grille que nous proposons repose essentiellement sur des critères remarquables et quantifiables qui permet d'établir un classement objectif, donnant l'occasion à chacun de comprendre et d'accepter plus facilement le choix retenu par l'administration. Ce nouvel outil aura pour conséquence l'apaisement des agents dont les candidatures auront été traitées de façon équitable.

Vous trouverez donc en pièce jointe la "grille de cotation des candidats à la mobilité/nomination" que nous souhaiterions voir mise en oeuvre lors des prochains avis de vacances de postes.

